

L'AMENAGEMENT DU POLE VIOTTE ET DES TERRAINS POMONA

150 personnes environ ont participé, vendredi 23 octobre 2009, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, avenue Villarceau, à la réunion publique d'information et de concertation organisée par la ville de Besançon et la communauté d'agglomération du Grand Besançon.

Outre le maire et ses adjoints à la ville et à la communauté (Michel Loyat, urbanisme ; Claude Roy, transports ; Nicole Weinman, voirie, circulation), étaient présents les directeurs régionaux de la SNCF, de RFF (réseau ferré de France), l'architecte en charge du projet et le directeur du service de la modernisation de l'Etat à la préfecture du Doubs.

L'arrivée du nouveau TGV prévue le 11 décembre 2011 à Besançon, la construction de la nouvelle gare TGV à Auxon baptisée " Besançon Franche-Comté TGV ", la construction du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) pour une mise en service prévue en 2014 avec une bretelle se dirigeant vers la gare Viotte, nécessitent de repenser complètement l'aménagement de la gare Viotte et ses équipements et, par la même occasion, l'utilisation des terrains SNCF (gare Viotte, Sernam) et de RFF (Pomona).

Il s'agit donc d'une opération d'envergure qui constitue un véritable enjeu pour la ville et l'agglomération pour :

- " une nouvelle mobilité " c'est-à-dire l'organisation d'un pôle d'échange multimodal intégrant les liaisons fer (TGV, grandes lignes, TER, navettes avec nouvelle gare Besançon-Franche Comté TGV), les transports publics (le tramway, les bus et autocars) et tous les modes de circulation permettant de nouveaux accès à la gare (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, taxis, véhicules particuliers...). S'ajouteront de nouvelles possibilités de stationnement longue durée, en silo, au nord de la gare (le parking souterrain actuel devant être supprimé en 2012) , une possibilité d'arrêt et de dépose minute et un service d'auto-partage.
- un aménagement urbain et métropolitain avec la création de nouveaux quartiers à la place des entrepôts Sernam et Pomona qui seraient dotés de multiples fonctions (y travailler, vivre et commercer).

Cette première réunion n'avait pour objet, a précisé le Maire et Président du Grand Besançon, que de débattre des enjeux et du contexte. Des projets plus concrets, et en particulier les aménagements des zones Sernam et Pomona, devraient être présentés avant la fin de l'année.

Rappelons que les superficies couvertes par ce projet sont de 3,5 ha pour la Sernam, 1,5 ha pour Pomona, et 2 ha pour les zones nord et sud du pôle d'échange multimodal (voir le plan ci-joint).

De nombreux échanges avec la salle tant avec les représentants de la Fédération Nationale des Usagers des Transports Publics, de l'association des usagers de la bicyclette, du conseil de développement participatif de l'agglomération, des cheminots et des riverains ont permis de préciser le projet. Parmi les réflexions du conseil de développement participatif, nous avons relevé la nécessité d'une protection sonore pour les riverains. Et, précisément, de nombreux riverains ont demandé des garanties contre toutes les nuisances.

L'architecte, responsable du projet a indiqué vouloir réaliser un quartier exemplaire en matière de développement durable et le souci de " ne pas obérer les vues des gens qui habitent tout autour ".

Pour l'instant, il est très difficile de se faire une idée précise de cet aménagement urbain : des activités tertiaires, de l'habitat, des commerces côté Sernam (le représentant de la Préfecture indiquant que dans le cadre de la modernisation de l'Etat, les services administratifs seraient regroupés dans une sorte de cité administrative de quelques 1 000 fonctionnaires) ?

En ce qui concerne Pomona, " du tertiaire et un peu d'habitat " a indiqué Michel Loyat, adjoint à l'urbanisme.

Le représentant de notre association " Vivre aux Chaprais " a pris acte de ces promesses au nom des habitants du quartier tout en rappelant ce qu'il avait déjà déclaré, lors d'une rencontre avec Michel Loyat fin août 2009 : il faut veiller à ce que les immeubles qui seront construits (selon quelle hauteur ?) ne procurent pas une vue plongeante sur les petites habitations de la rue de la Rotonde. Il a également posé la question des modes de liaison et de circulation entre cette zone et la gare. Mais là aussi, les projets ne sont pas finalisés.

Le Maire a déclaré vouloir préserver un peu d'espaces verts sur les terrains Pomona, là où sont les bosquets avant les entrepôts Pomona et a déclaré que l'on ne construisait pas comme il y a 10 ans ! On tiendrait compte de la situation des bâtiments, de l'ensoleillement, des vents dominants, etc... (Bref, tout ce qui n'a pas été fait pour ce qui concerne le projet immobilier 24 rue de la Rotonde).

A noter également l'intervention du responsable de la commission urbanisme du conseil consultatif des habitants Chaprais/Cras demandant à ce que les règles de construction soient respectées dans le quartier. Devant l'étonnement du Maire et de son adjoint à l'urbanisme...le représentant de " Vivre aux Chaprais " a précisé qu'il s'agissait du non respect par le promoteur immobilier de l'ensemble " Coeurville " situé rue de Belfort, en face de la Poste de toute une série de dispositions du permis de construire : création de balcons qualifiée de " modifications mineures " (notre association ne demande par leur démolition afin de ne pas pénaliser les habitants a-t-il été rappelé...), non respect de la largeur de la voie piétonne prévue à 3 mètres et qui, à certains endroits ne fait que 1, 40 m avec poteau électrique au milieu, non respect du nombre d'arbres à planter...Le Maire a indiqué ne pas être au courant du dossier...Mais son adjoint l'est à coup sûr puisque nous lui avons adressé un courrier à ce sujet, ainsi qu'au Préfet et au Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (le cabinet de ce ministre nous a répondu qu'il chargeait le Préfet de région Franche-Comté de nous répondre et, depuis, nous avons eu un appel de la Préfecture afin que soit précisé le n° du permis de construire incriminé ; une enquête serait en cours...).

Une autre question d'un participant, concernant le devenir de l'ancienne maison du garde barrières rue du Chasnot, a permis d'évoquer de nouveau le projet de la nouvelle liaison prévue dans le Plan de Déplacements Urbains (datant de 2001) entre la rue de Vesoul et la rue de Belfort (projet que nous suivons avec beaucoup d'attention depuis 2001). Car cette petite maison est située dans l'emprise que la ville a inscrite dans le PLU en vue de la création de cette voie. Le Maire s'est voulu rassurant en indiquant que cela ne se ferait pas dans les 5 ans qui viennent.

Nous ne manquerons pas de prévenir les habitants des Chaprais de l'évolution de ce dossier concernant la gare Viotte et les terrains Pomona, et de la date de la prochaine réunion publique prévue avant la fin de l'année.